

**Arrêté du 25 février 2013 portant modification
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance d'Annecy
NOR : JUSB1305585A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2013 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Saint-Nazaire.

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1er mars 2013, mis fin aux fonctions de Mme Jocelyne FUMAZ (VIDAL), adjointe administrative principale de 2ème classe, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance d'Annecy.

Article 2

Mme Catherine BOILLOT, adjointe administrative principale de 1ère classe, est, à compter de cette même date, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance d'Annecy.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Chambéry en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 25 février 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK